

# News Release

# Communiqué

Minister for  
International  
Trade



Ministre du  
Commerce  
extérieur

Le 24 novembre 1988

## DECLARATION SUR LA FERMETURE DES USINES DE GILLETTE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crossbie, a fait la déclaration suivante concernant l'annonce que Gillette Canada Inc. entendait fermer ses usines à Montréal et Toronto.

"Le fait que Gillette Canada Inc. ait annoncé son intention de fermer ses usines à Montréal et Toronto n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

La société a mentionné que ces fermetures s'inscrivent dans le cadre d'une restructuration globale de ses opérations en vue de régler ses problèmes de surcapacité et d'améliorer sa productivité et sa compétitivité.

Nous croyons savoir que cette rationalisation a déjà entraîné des fermetures d'usines ou des ventes d'installations dans plusieurs autres pays, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni.

Il s'agit d'un processus normal d'adaptation aux nouvelles forces du marché qui affectent les opérations d'une entreprise dans plusieurs pays; cette décision n'est manifestement pas le résultat de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Selon l'ALE, les droits de douane canadiens actuellement appliqués aux rasoirs et lames de rasoir, soit 10,2 et 9 % respectivement, seront réduits en dix tranches égales jusqu'à leur élimination en 1998. C'est la période d'échelonnement la plus longue que prévoit l'Accord pour l'élimination des droits de douane. Il serait donc fort déraisonnable de soutenir qu'une société fermerait ses installations pendant la première année de réductions tarifaires, alors que la réduction des droits applicables ne représenterait qu'environ un pour cent."